commune re.source



GEER INFO - Distribué sur la Commune de Geer.
Administration communale - Rue de la Fontaine 1 - 4520 Geer - Tél +32 19 588 033 - fax +32 19 587 079 - info@geer.be - www.geer.be
Distribué sur l'entité communale de Geer à 1579 exemplaires

IMPRIM group

BLD ARCHITECTURE
BOURGUIGNON-LINDEKENS-DECOURTY
Rue de la Conserverie, 4/1 4250 GEER
019/32.33.54 info@bldarchitecture.be
www.bldarchitecture.be

Bureau d'Architecture
Raphaël TERREUR scsprl
Architecture - Responsable PEB - Certificateur PEB
Rue Champinotte, n°12 à B-4254 LIGNEY (GEER)
Tél. : 0478 20 30 74 Mail : rt.architecte@gmail.com
www.rt-architecte.be

Fiduciaire SPRL du Geer
Une collaboration en toute confiance
T. 019 58 88 07 Rue de la Belle Vue, 2
4250 Boëlhe
Comptabilité - Fiscalité - Bureau social
Gérance Jean-Marie HALING
Yves-Marie DABOMPRÉ
info@fidugeer.be - www.fidugeer.be

PLASTIQUES de Stexhe
Ch. Romaine, 56
4252 OMAL
Tél. : 019/58 81 13
Bâtiment - Industrie - Agriculture
E-mail : info@destexheplastic.be

SRL Chez Nicole
Rue de la Conserverie, 3
4250 Geer
chez.nicole@proximus.be
019/588 154
Q8
* Station Essence *
* Alimentation Générale - Boulangerie - Sandwicherie *
* Lotterie Nationale - Tabac - Journaux *

Entretiens parcs et jardins
Prestations agricoles
Déneigements
STECO TER SPRL
Terrassements
Bennes TP - Egouttages
Aménagements extérieurs
Rue de l'Eglise, 14 - 4250 GEER
0477 - 70.53.85
stecoter@proximus.be • TVA BE0505.972.883

FC Traiteur
63 rue Albert 1er, 4280 Hannut
0494 72 70 97 - 019 69 79 93
fctraiteur@outlook.be
FC Traiteur Hannut
fctraiteur_hannut
Anniversaire, mariage, apéritif entre amis ou autres festivités ?
FC Traiteur transforme vos moments de fête avec des menus sur-mesure en fonction de vos goûts et budgets.

ETABLISSEMENTS PHILIPPE MOUREAU
MOUREAU
Constructions Métalliques
Soudage : Acier - Inox - Fonte - Aluminium
Entretiens industriels
Réparation machines agricoles
Réparation remorques et containers
Tous travaux de sous-traitance
Rue des Broucks, 100/A 4252 Omal- Geer
GSM 0496.20.54.59

HESBAYE FROST

LUC COLLET
Chauffage - Sanitaire
Installation - Entretien - Dépannage
Traitement de l'eau
Entretien
Mécanicien d'entretien
0470/71.23.53 - info@colletluc.be
TVA BE0686986365
www.colletluc.be

SOMMAIRE

3 Le mot du Bourgmestre
4 Stérilisation et bien être animal
5 Attention aux encombrants
6 Cérémonies patriotiques
7 PGRI : neutralisation d'un point noir
• Accès PMR
8 Travaux à l'école communale
9 Mérites sportifs
11 Nuit des chauves-souris
• Journée de la mobilité
13 Semaine de l'arbre
14 La qualité de l'air à Geer
15 Aides à la rénovation énergétique
17 Rénover sans se ruiner
• Action Radon 2026
19 Marché de Noël à Brugges
20 Thé dansant
21 Intradel
22 Terres de Meuse
24 Calendrier 2026
• État civil

LE BOURGMESTRE VOUS PARLE

Chères citoyennes, chers citoyens,
L'automne, après l'effervescence de l'été et la rentrée scolaire, nous invite à prendre un peu de recul, à apprécier la beauté de nos villages et à préparer ensemble les mois à venir. C'est aussi l'occasion de revenir sur plusieurs projets importants qui témoignent du dynamisme de notre commune et de l'engagement quotidien de l'ensemble de son personnel.

La qualité de notre cadre de vie est l'une des richesses les plus précieuses de notre commune. Chacun d'entre nous y contribue au quotidien. À l'approche de l'hiver, je souhaite rappeler l'importance de veiller à la propreté des abords de nos habitations, à l'entretien des trottoirs, des haies et des espaces visibles depuis le domaine public. Ces gestes simples participent à l'image accueillante de nos villages et traduisent le respect que nous portons collectivement à notre environnement et à nos voisins.

Plusieurs aménagements sont également en cours ou en préparation au sein de notre commune. Parmi ceux-ci, le cimetière de Boëlhe fait l'objet d'une attention particulière. Les travaux et améliorations réalisés par nos équipes visent à offrir aux familles un lieu de recueillement plus accessible, plus harmonieux et plus respectueux de la mémoire de leurs proches. Ces investissements répondent à notre volonté d'entretenir dignement ce patrimoine communal essentiel.

L'avenir de notre jeunesse demeure également une priorité. Les travaux d'extension de notre école primaire qui ont commencé en juillet permettront de répondre à l'évolution des besoins, d'améliorer le confort des élèves et de l'équipe éducative et de proposer des infrastructures adaptées aux exigences de l'enseignement moderne. Investir dans nos écoles, c'est investir dans l'avenir de notre commune.

La sécurité routière reste au cœur de nos préoccupations. Trop souvent encore, des vitesses excessives sont constatées dans nos rues et nos villages. Ces comportements mettent en danger les usagers les plus vulnérables : nos enfants, nos aînés, les cyclistes et les piétons. La commune poursuivra ses efforts en matière de prévention, d'aménagement des voiries et de collaboration avec les services de police, tant sur le plan de la sensibilisation que de la répression. Toutefois, aucune mesure ne remplacera jamais la responsabilité individuelle de chaque conducteur. Lever le pied de quelques kilomètres à l'heure peut parfois faire toute la différence.

Ensemble, continuons à préserver la qualité de notre cadre de vie et à construire un avenir serein pour nos villages.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, un très bel automne.

Votre Bourgmestre,
Pierre-Philippe Dumont.



VOTRE COMMUNE POURSUIT SON ENGAGEMENT : AGISSONS ENSEMBLE POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL.

Soucieuse du bien-être animal et de la qualité de vie de ses habitants, notre commune participe chaque année à une campagne de stérilisation des chats errants. Cette action, menée avec le soutien de la Région wallonne, permet de limiter la prolifération de la population féline vivant à l'état libre, tout en respectant le bien-être des animaux. La surpopulation féline demeure une problématique importante. Une seule chatte peut avoir plusieurs portées par an, ce qui entraîne rapidement une augmentation du nombre de chats errants. Sans intervention, ces animaux sont souvent confrontés à des conditions de vie difficiles, à la maladie et à la malnutrition. La stérilisation constitue aujourd'hui la méthode la plus efficace pour prévenir ces situations et réduire durablement le nombre de chats sans propriétaire.

Rappel des obligations légales

La législation wallonne impose plusieurs obligations aux détenteurs de chat.
Nous constatons régulièrement la diffusion d'annonces de vente ou de don de chatons sur les réseaux sociaux. Nous vous rappelons que ces pratiques ne peuvent s'effectuer qu'en conformité avec la réglementation relative au bien-être animal. **Tout propriétaire souhaitant céder un animal est tenu de respecter les obligations légales en matière d'identification, d'enregistrement et de stérilisation.**

La stérilisation des chats domestiques est obligatoire depuis le 1er novembre 2017. Les chats nés après cette date doivent être stérilisés avant l'âge de six mois. Il est également interdit de donner ou de vendre un chat non stérilisé, sauf exceptions prévues pour les éleveurs agréés.

L'identification et l'enregistrement des chats sont également obligatoires. Chaque chat doit être identifié au moyen d'une puce électronique et enregistré dans la base de données CatID avant l'âge de 12 semaines et, dans tous les cas, avant sa cession à un nouveau propriétaire.

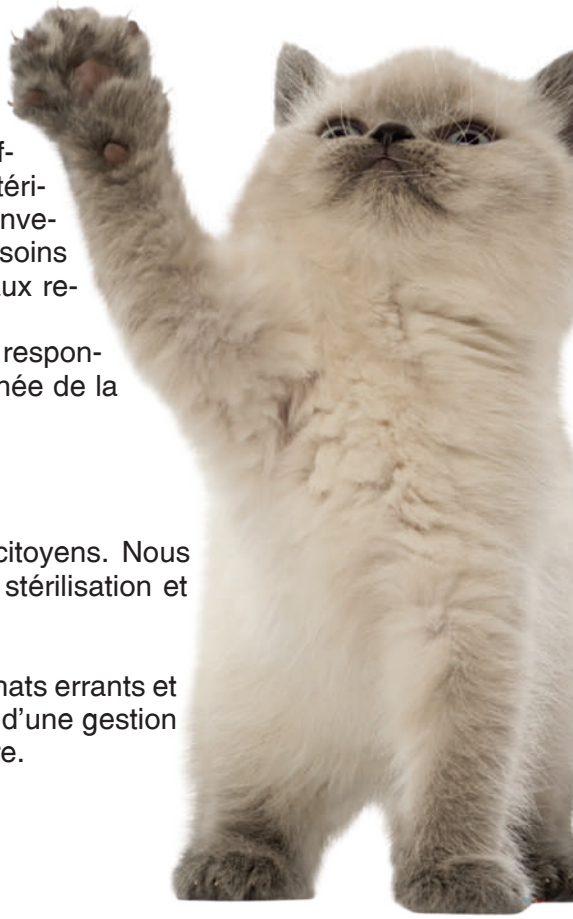
Ces mesures permettent non seulement de lutter contre la surpopulation féline mais aussi de retrouver plus facilement les propriétaires des animaux perdus.



Un budget complémentaire pour les soins aux chats errants

Au-delà des campagnes de stérilisation, notre commune poursuit ses efforts en consacrant également un budget complémentaire aux soins vétérinaires apportés aux chats errants pris en charge sur son territoire. Cette enveloppe permet notamment d'assurer, lorsque cela s'avère nécessaire, les soins de base et les interventions visant à améliorer l'état de santé des animaux recueillis dans le cadre des actions communales.

Par cet engagement, la Commune souhaite agir de manière concrète et responsable en faveur du bien-être animal, tout en assurant une gestion raisonnée de la population féline.



Ensemble, agissons pour le bien-être animal

La réussite de ces actions repose également sur la collaboration des citoyens. Nous invitons dès lors les propriétaires à respecter les obligations légales de stérilisation et d'identification de leurs animaux et à éviter toute forme d'abandon.

Grâce aux campagnes de stérilisation, au soutien apporté aux soins des chats errants et à l'implication de chacun, nous poursuivons notre engagement en faveur d'une gestion durable et respectueuse de la population féline présente sur notre territoire.

Votre référente communale :
Caroline Beraldo – 019/58.80.33 – caroline.beraldo@geer.be



Vous êtes nombreux à déposer sur votre trottoir ou dans votre allée, objets ou encombrants dont vous n'avez plus aucune utilité.

Ce geste, associé à une annonce sur Facebook notamment, fonctionne très bien dans la majeure partie des cas et prône le « seconde main », valeur qui nous est chère et qui lutte contre la Fast Fashion.

La démarche est également solidaire en permettant à des concitoyens en difficulté de trouver gratuitement des articles nécessaires ou de loisirs.

Mais attention...

Nous vous demandons de veiller à ce que ces articles ne restent pas durant des semaines devant votre trottoir svp

- La démarche perd de son sens.
- Cela peut entraîner des problème de salubrité.
- Cela limite dans certains cas l'accès à la voie publique pour les PMR et poussettes.
- Cela peut être considéré comme un dépôt sauvage et donc comme une infraction selon l'article 33 du Décret du 9 mars 2023 relatif aux déchets.

Nous pensons qu'un juste milieu existe entre la démarche tout à fait respectable et l'infraction dont il est question, d'où notre petite mise au point.

Donnons une seconde vie aux objets... tout en respectant notre cadre de vie !

CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES

Durant le dernier trimestre, nous avons célébré notre Fête Nationale et commémoré l'A.S. « Refuge Otarie ».
La première fut fêtée comme il se doit le 21 juillet en l'église de Boëlhe en présence des représentants politiques, de l'association des porte-drapeaux et de certains citoyens geerois. Au-delà des festivités, des feux d'artifice et des défilés, la Fête nationale est l'occasion de se souvenir que chaque citoyen contribue, à sa manière, à construire une Belgique plus unie et plus ouverte.



La commémoration prit quant à elle place le samedi 5 septembre au monument d'Omal, Chaussée Romaine.







Mais connaissez-vous réellement cette manifestation patriotique ? Elle honore les membres de l'Armée secrète « Refuge Otarie » qui ont organisé une résistance armée (sabotage, renseignements, etc.) et ont de ce fait participé activement aux opérations de libération de notre région lors de l'arrivée de nos alliés. Chaque premier samedi du mois de septembre, nous commémorons donc ces héros à l'endroit où trois d'entre eux ont rendu leur dernier souffle pour notre patrie.

Morts pour la patrie : Richard Orban, Jules Stiernet, Léon Mélon, Marcel Lacroix, Marcel Fauville, Charles Bastin, Emile Martin, Joseph Duchateau, Léon Berge.

Nous vous donnons rendez-vous le 7 novembre pour le relais sacré et le 11 novembre pour célébrer à l'église de Darion l'Armistice 14-18.

VIVE LA BELGIQUE !

voirie

PGRI : NEUTRALISATION D'UN POINT NOIR



Dans le cadre de notre Plan de Gestion des Risques d'Inondations et à la suite des inondations de 2024 qui avaient, rappelez-vous, impacté durement les Foyers Sainte-Marie, nous avons mandaté une société externe afin de réaliser des aménagements pour réorienter les eaux.

La société Pirlet a ainsi procédé fin du mois d'août à la création d'un fossé à ciel ouvert entre les terres de cultures et les bâtiments des Foyers/prairie afin de récolter les eaux pluviales.

Ces eaux s'écoulent désormais jusqu'à une chambre de visite et une canalisation souterraine traversant la prairie en question pour arriver rue de Boëlhe. À ce moment, elles rejoignent la canalisation existante de l'autre côté de la rue, menant au bassin d'orage de Hesbaye Frost. Le surplus des eaux de ce bassin va alors se déverser dans le Geer au niveau du tronçon dit « Passage de la Gloriette ».



Il s'agit d'un aménagement mûrement réfléchi, découlant de nombreuses réunions et qui permet désormais de sécuriser les résidents et les bâtiments dont il est question, en cas de fortes pluies comme nous avons pu le connaître.

voirie

ACCÈS PMR

Votre église de Boëlhe est désormais pourvue d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.
Voici un projet de longue date qui a enfin vu le jour fin du mois de septembre. En effet, le cimetière de Boëlhe compte désormais un bel accès destiné aux personnes à mobilité réduite. Celui-ci se trouve du côté de l'église et a été réalisé conjointement par une société externe et notre service des travaux.

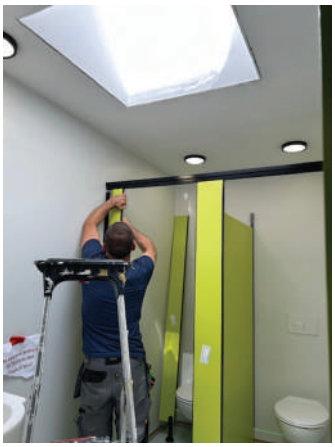
À l'heure actuelle et pour notre commune, ce type d'aménagement inclusif nous paraît essentiel.





voirie

ÉCOLE COMMUNALE : TRAVAUX



2026-2027 sera synonyme de renouveau pour notre implantation primaire : plusieurs chantiers étant prévus courant de l'année scolaire.
Tout d'abord, et en addition des petits travaux d'entretien et de rafraîchissement annuels, nos élèves ont pu faire leur rentrée avec à leur disposition de tout nouveaux sanitaires. En effet, fin des vacances d'été, notre service travaux, à l'aide d'une société externe, œuvra à la pose de 8 nouveaux sanitaires et d'un tout nouveau faux-plafond et revêtement mural.

Autres travaux et non des moindres : l'agrandissement de l'implantation primaire ! Projet important pour lequel nous avons enfin donné le feu vert.

Ainsi, lundi 13 juillet débutait le chantier de démolition de la maison dite « Gaspard », propriété communale jouxtant l'école primaire. Fin août, le terrain était dégagé, nettoyé et prêt à accueillir la phase n°2 à savoir la construction des nouveaux bâtiments par la SRL Stoffels (= attributaire). Cette phase a donc débuté mais, au vu de l'ampleur des travaux, il faudra s'armer de patience avant de pouvoir profiter des **3 classes supplémentaires et de la toute nouvelle agora prévues dans ce dossier**. Nous estimons que l'ensemble de ces travaux devrait se terminer pour fin de cette année scolaire.

Ces travaux répondent à l'augmentation de la fréquentation scolaire. Accueillir un nombre croissant d'élèves est une satisfaction et la plus belle reconnaissance qui soit mais cela doit impliquer une évaluation des conditions d'accueil et des remaniements, si nécessaire, afin d'offrir un espace d'éducation optimal pour nos petits écoliers.









Dans le même ordre d'idées, vous n'êtes pas sans savoir que notre administration a également acquis la maison dite « Dombret », située entre l'implantation primaire et la salle de la Liberté. La démolition de celle-ci est prévue pour le 1er semestre 2027 et le terrain fera place à **un espace de parking supplémentaire au profit de l'école et de notre salle polyvalente.**

Nous ne manquerons pas de vous revenir dans nos prochaines éditions quant à ces chantiers de taille.



geer sport & culture

MÉRITES SPORTIFS 2025



En amont du Conseil communal du 26 août dernier, nous avons eu l'honneur de remettre 6 trophées pour 6 parcours sportifs exceptionnels réalisés par des Geerois. Une prime communale leur a également été attribuée afin de les aider, certes modestement, dans les frais parfois conséquents de leur activité.

Chacun.e dans sa discipline a fait preuve de persévérance et s'est démarqué.e. Nous les félicitons toutes et tous une nouvelle fois et leur souhaitons d'aller encore plus loin dans leur rêve. Nous vous présentons nos lauréats et leurs performances brièvement :

- Ilana Bekaert (7ans) qui s'empara de la 3e place au jumping international de Liège et termina à la 1re place lors de sa toute première saison de concours d'obstacles en régional GEPL en 40cm, accompagnée de sa ponette prénommée « Toscane ». C'est ce que l'on peut appeler une entrée fracassante ! On leur souhaite à toutes les deux de magnifiques moments lors des entrainements ou des compétitions.

- Louis Fransen, titulaire en D1 Hommes en Handball au HC Sprimont, championne de Belgique et qui put ainsi monter en Super Handball League. Au niveau international, Louis a été sélectionné une nouvelle fois en équipe national U20 pour le championnat d'Europe. Malheureusement, blessé, il ne put participer. Son équipe a fini 3e en juillet dernier. Nous sommes certains que nous entendrons encore parler de lui et nous lui souhaitons le meilleur ainsi qu'à son équipe en Super Handball League cette année.

- Sofia Debremacker se démarqua dans la pratique du Twirling bâton avec sa 1re place en équipe et 6e place en solo juniors youth lors du championnat de Belgique ! De belles prouesses pour, une nouvelle fois, l'un des membres du club de Twirling Bâton.

- Olivier Legros finit champion de Belgique au 10.000 mètres piste dans sa catégorie Master 50, au sprint. Ce résultat fait état d'une superbe performance et des efforts fournis.





- L'ASBL Hesbygym fut félicitée pour des résultats impressionnants tant en individuel qu'en équipe, témoignant d'un investissement croissant au sein du club. Notre commune peut être fière d'accueillir cette association sur son territoire.

- Les U19 de notre club de foot étaient tous au rendez-vous pour célébrer, à nouveau, leur 1re place au championnat 2025-2026 ! Nous ne manquerons pas de suivre leur parcours lors de cette saison et de les encourager comme il se doit.



Que ces performances puissent toutes et tous nous inspirer et nous donner envie de persévérer. Il est néanmoins utile de rappeler que les résultats sont certes importants et synonymes de reconnaissance mais le sport reste avant tout une source de plaisir, de dépassement de soi, de partage et de découverte. Puissent nos sportifs continuer à cultiver cette passion et à trouver, dans la pratique de leur discipline, cette joie qui fait toute la richesse du sport.



NUIT DES CHAUVES-SOURIS

Le 28 août dernier se tenait la nuit des chauves-souris, 3e et dernière activité organisée dans le cadre du partenariat entre notre commune et Natagora.

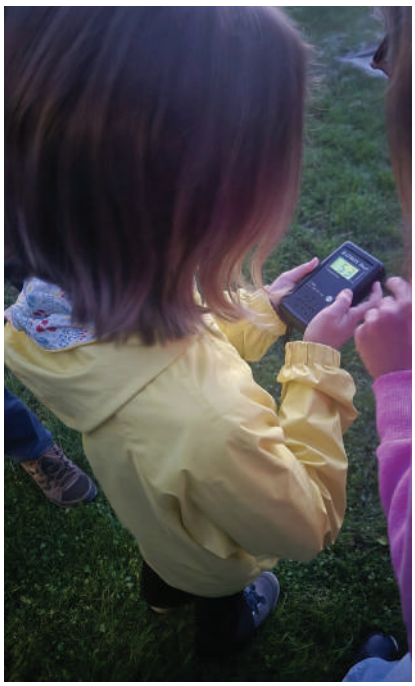
Grâce aux connaissances partagées par les bénévoles de l'ASBL, nous avons pu en apprendre davantage sur ces fascinants petits mammifères, mais aussi entendre leur écholocation et repérer plusieurs espèces sur le site de Hexapoda.

Une magnifique soirée, en excellente compagnie, qui a rencontré un tel succès qu'une deuxième édition a été organisée sur initiative de Natagora, le 04 septembre pour pouvoir contenter un maximum d'intéressés.

Cette année fut riche en découvertes de la faune et flore locales grâce à notre partenaire, que nous remercions à nouveau chaleureusement !









JOURNÉE DE LA MOBILITÉ

La semaine du 16 au 22 septembre était en effet dédiée à la mobilité dans toute la Wallonie. Et à Geer, comme ailleurs, on y a fait honneur.

Les élèves de notre école communale ont fait de leur vélo leur principal outil de travail durant cette semaine. Ils ont même troqué le bus contre le vélo afin de se rendre à la natation. Une belle action de sensibilisation pour tous, doublée de chouettes activités.

Les élèves des établissements Saint-Joseph ont quant à eux participé au challenge « piétons & vélos » qui consistait à atteindre tous ensemble 150.000kms. En tout, ce n'est pas moins de 4.688 kms qu'ils ont parcouru sur un total de 181.813 kms réalisés sur toute la Wallonie, leur permettant d'emporter la 1ère place du challenge dans leur catégorie ! Chacun.e a fourni un effort pour soi, pour les autres, pour l'école, pour l'environnement et nous les en félicitons grandement !

Quant à nos citoyens, petits et grands, la CCATM vous proposait une journée consacrée entièrement à la mobilité douce à la salle de la Liberté le 20 septembre dernier. Au programme : circuit éducatif et ludique pour les enfants ; stand de réparation de vélo ; stand consacré à la sécurité du vélo et en vélo ; brocante liée à la mobilité douce ; restauration.

Une organisation que nous ne pouvons que saluer mais malheureusement, la météo n'étant pas au rendez-vous, les citoyens n'ont pas pu en profiter comme nous l'avions prévu. Nous félicitons les (petits et grands) courageux qui ont bravé la pluie pour la mobilité et remercions les divers partenaires et bénévoles pour cette super initiative et organisation.



LA SEMAINE DE L'ARBRE

CONFÉRENCE PAR ADALIA 2.0

Quels aménagements extérieurs pour rendre notre jardin plus résilient face au dérèglement climatique ?

Inondations, sécheresses, canicules... Et si la solution se trouvait dans nos jardins ? Cette soirée vous donnera des conseils et idées concrètes pour rendre votre jardin plus résilient face à ces changements. Nous parlerons aussi de solutions (végétalisation, etc.) pour limiter les surchauffes et bénéficier d'un extérieur et d'un intérieur plus frais dès l'été prochain !!!

25.11.2026

19:00

SALLE DE LA LIBERTÉ

RUE DU CENTRE 22, 4250 HSG

GRATUIT et ouvert à tous

Inscription souhaitée à florence.dabompre@geer.be

DISTRIBUTION GRATUITE D'ARBUSTES/ARBRES

- Framboisier
- Châtaigner
- Groseillier noir (cassis)
- Groseillier rouge
- Charme
- Noyer commun
- Cognassier
- Saule des vanniers
- Aubépine à un style
- Groseillier à maquereaux
- Cornouiller sanguin

21.11.2026

9:30 À 12:00

VOIRIE COMMUNALE

RUE DES PEUPLIERS 78, 4254 LIGNEY

ATELIER MANGEOIRE

Le COPIL vous invite à construire votre propre mangeoire avec des matériaux de récup'.

+ Conseils et distribution de graines.

Inscriptions jusqu'au 07 novembre

LA QUALITÉ DE L'AIR À GEER : DE BONS RÉSULTATS CONFIRMÉS PAR UN AN DE MESURES.

Dans le cadre du projet Pure Cities, mené par Airscan avec le soutien financier de Belfius, trois capteurs ont mesuré la qualité de l'air à Geer pendant un an, d'août 2025 à août 2026. Voici ce qu'il faut en retenir.

Trois capteurs, trois emplacements
Des appareils de mesure ont été installés à trois endroits de la commune : rue du Centre (près de l'école communale), à Agrigeer et rue Georges Massa. Ils ont mesuré en continu trois polluants bien connus : les particules fines (PM2.5), les particules grossières (PM10) et le dioxyde d'azote (NO2), un gaz surtout lié au trafic routier.

Geer : un air de bonne qualité
Bonne nouvelle : sur toute la période de mesure, Geer affiche des résultats classés « excellents » à « bons » selon les seuils de l'Union Européenne pour 2030.

- Particules fines (PM2.5) : moyenne de 4,6 µg/m³, juste en dessous du seuil de l'OMS (5) et très en dessous de la limite européenne (10).
- Particules PM10 : moyenne de 8,8 µg/m³, bien en dessous du seuil UE2030 (15).
- Dioxyde d'azote (NO2) : moyenne de 10 µg/m³, dans la catégorie « bon ».

Rue du Centre : une vigilance particulière aux heures d'école
La qualité de l'air rue du Centre est globalement bonne en moyenne, mais on observe des pics de pollution au dioxyde d'azote au moment du dépôt des enfants à l'école. Or, c'est justement à ce moment que les enfants jouent dans la cour de récréation, directement exposés à ces polluants.

Cette exposition est d'autant plus préoccupante que les enfants, avec leurs petits poumons, respirent plus vite et absorbent proportionnellement plus d'air que les adultes.

Nous vous rappelons donc l'importance de couper votre moteur dès que vous êtes stationné. Un geste simple, pour la santé de nos enfants. Merci pour votre prudence.



Pourquoi surveiller la qualité de l'air ?
La pollution atmosphérique reste un enjeu de santé publique important : au niveau européen, elle est associée à des centaines de milliers de décès prématurés chaque année. Les progrès sont réels - les niveaux de pollution ont fortement diminué depuis 2005 - mais rester vigilant permet de garder cette tendance positive, et de repérer rapidement toute évolution anormale.

Et maintenant ?
Ces résultats confirment que Geer bénéficie d'un environnement globalement sain. La commune, en partenariat avec Airscan et Belfius, poursuit sa réflexion sur des actions concrètes pour préserver et améliorer encore la qualité de l'air, notamment autour du trafic et du chauffage au bois, qui reste une source importante de particules fines à l'échelle domestique.

AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Un nouveau dispositif est en place depuis ce 1er octobre 2026.

Le temps où chaque poste de travaux avait sa prime, qui vous était versée plusieurs mois après, est terminé. La Région wallonne fait place à un nouveau système d'aides, qui se concentre uniquement sur un mécanisme de prêts à taux zéro ou taux avantageux. Ceux-ci sont adaptés aux revenus des demandeurs et conditionnés par un « saut de label » PEB et qui concerne un projet global de rénovation.

Deux conditions indispensables pour pouvoir en bénéficier : un audit énergétique préalable à la demande et votre logement doit être (très) énergivore.
En d'autres termes : votre logement doit être classé G, F ou E (PEB) pour pouvoir en bénéficier et devra, à l'issue des travaux, atteindre les objectifs suivants :

- Pour un logement disposant d'un label PEB G ou F : les travaux projetés devront permettre d'atteindre, au minimum, le label D, soit une consommation spécifique inférieure ou égale à 340 kWh/m² par an ;

- Pour un logement disposant d'un label PEB E : les travaux projetés devront permettre d'atteindre au minimum le label C, soit une consommation spécifique inférieure ou égale à 255 kWh/m² par an.

Un audit préalable aux travaux est donc un indispensable afin de déterminer le label PEB de votre logement. Ce rapport devra avoir été réalisé ou actualisé au maximum 1 an avant l'introduction de la demande de prêt. Son coût peut faire partie des investissements finançables.

Les prêts proposés sont :
- Le Rénopack : prêt à taux zéro pour les catégories de revenus C1, C2 et C3 ;
- Le Rénoprêt : prêt à taux zéro ou à taux préférentiel pour la catégorie de revenus C4.

Toujours selon la catégorie de revenus, des réductions du montant à rembourser sont prévues !
Par exemple, votre logement est classé en PEB F et vous êtes en catégorie de revenus C2. Votre devis pour les travaux, qui permettront d'atteindre le label PEB D au minimum, est de 42 000 € : vous empruntez 42 000 € à 0% et la RW prend en charge 40% du montant, soit 16 800 €. Vous remboursez 25 200 €.



Catégorie de revenus[1]	Taux	Réduction du montant à rembourser[2]
C1 Jusqu'à 28.900 €	0%	50%
C2 De 28.900,01 € à 41.100 €	0%	40%
C3 De 41.100,01 € à 67.100 €	0%	15%
C4 De 67.100,01 € à 122.800 €	Variable	0%

[1] Montant indexés au 1er janvier 2026. Une réduction de 5.000 € par personne à charge sera également appliquée au montant des revenus imposables.
[2] Majoration de 5% comprise pour l'utilisation d'écomatériaux.

À savoir également, que le montant maximum pouvant être emprunté est porté à 75 000 Arial pour une maison unifamiliale, contre 60 000 € avant le 1er octobre 2026.

Pour de plus amples informations, prenez contact avec un guichet de l'Énergie ou encore la Société wallonne du Crédit social (SWCS) et/ou le Fonds du Logement de Wallonie (FLW), ou la plateforme locale de rénovation énergétique RenovEnergie.

Jusqu'au 1er janvier 2028, ce sont ces structures existantes qui assureront l'accompagnement et le dépôt des dossiers.

CE N'EST PAS TOUT !

Vous disposez d'un devis lié à des travaux énergétiques signé avant février 2025 ? Ceci peut vous intéresser. Lors des modifications du mécanisme d'aide en février 2025, une des conditions pour pouvoir toujours bénéficier des primes de l'ancien système, était d'avoir effectué un acompte de 20%. Le Conseil d'État vient de remettre son avis : le devis signé suffit.
Donc :

- Si vous faites partie des ménages engagés dans un projet avant le 14 février 2025
- Et que vous disposez d'un devis daté et signé avant cette date,
- Vous pouvez bénéficier des anciennes conditions.

Les ménages concernés ont jusqu'au 30 septembre 2027 pour finaliser leurs travaux et introduire leur demande. Les personnes dont la demande de maintien avait été refusée pour le motif du manque d'un acompte pourront la réintroduire.
Si vous avez déjà introduit une demande de prime, vous ne devez pas entamer de nouvelles démarches.
Le SPW vous contactera directement si besoin.

L'HIVER AU CHAUD, L'ÉTÉ AU FRAIS : RÉNOVER SANS SE RUINER, C'EST POSSIBLE !

Le COPIL et notre administration vous invitent à une soirée d'information avec conseils simples, concrets et peu coûteux.

Nous l'avons encore constaté cette année, les étés sont de plus en plus chauds, les hivers nous coûtent cher et les primes « habitation » de la Région wallonne ne sont plus ce qu'elles étaient. Alors, comment améliorer le confort de sa maison sans y laisser ses économies ? Nous vous aidons à y voir plus clair !

Au programme de la soirée :
- Des astuces efficaces pour garder la fraîcheur en été et la chaleur en hiver, sans grosses dépenses.
- Comment bien choisir son isolant ?
- L'audit logement : à quoi sert-il et par où commencer ?
- Les nouvelles aides (Rénopack, Rénoprêt) : ce qui change pour vous.

Un formateur en isolation et un auditeur PEB partageront leur expérience et répondront à toutes vos questions.

Ne manquez pas cette occasion de vous renseigner et de trouver des solutions à votre habitation et vos dépenses.
- Mercredi 16 décembre 2026 à 19h00
- Salle de la Liberté, Hollogne-sur-Geer
- Entrée gratuite et questions bienvenues !
- Inscription souhaitée avant le lundi 14 décembre : pollec@geer.be

Aurore Drecourt, agent Pollec.



LES BRÈVES - LES BRÈVES - LES BRÈVES

DU RADON DANS VOTRE HABITATION ?
POUR LE SAVOIR, PARTICIPEZ À L'ACTION RADON 2026 !

Chaque année, du 1er octobre au 31 décembre, l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) et ses partenaires organisent l'Action Radon. Cette campagne vise à informer la population des risques liés au radon, à encourager les habitants à mesurer le radon dans leur habitation et à accompagner les citoyens dans la prévention et la remédiation. Cette action est menée avec les Services d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI) des 5 provinces wallonnes, coordonnés par l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) et la Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure de Bruxelles Environnement (CRIPI).

Le radon peut être présent partout en Belgique. Certaines communes sont toutefois davantage concernées en raison de la nature du sous-sol. Mesurer le radon est le seul moyen de connaître le niveau présent dans son habitation.

Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans les sols et les roches. Il est incolore, inodore et insipide, ce qui le rend difficile à détecter. Il peut s'infiltrer à partir du sous-sol dans les habitations (maisons, bureaux, écoles…) via les minuscules fissures, les équipements sanitaires ou encore les approvisionnements d'eau et s'y accumuler.

Quel risque pour votre santé ?

À l'air libre, le radon ne présente aucun danger pour la santé. En revanche, dans un espace fermé (maison, lieu de travail…), même une concentration modérée de radon présente des risques pour la santé. Une exposition prolongée à une concentration élevée de radon augmente le risque de cancer du poumon. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le radon est reconnu comme la deuxième cause de cancer du poumon après le tabagisme. Ce risque est encore plus important chez les fumeurs, le tabac étant un facteur aggravant.

Où trouve-t-on du radon en Belgique ?

En Belgique, pour des raisons liées à la nature du sous-sol (présence de schiste), le sud du pays est plus touché par le radon que le nord. Les zones à risque élevé se trouvent surtout dans les régions de Verviers, Bastogne et Neufchâteau, Dinant et Marche ainsi qu'en Brabant wallon. La concentration en radon peut varier fortement d'une région à l'autre et même d'un bâtiment à l'autre.

Votre commune est-elle à risque « radon » ?

Les mesures réalisées dans le cadre de l'Action Radon permettent d'identifier les zones à risque en Belgique. Via cette carte interactive du site Internet de l'AFCN, vous découvrirez le taux moyen de radon dans votre commune. Geer se situe dans la « Classe 0 » c'est-à-dire que moins de 1% des habitations se trouvent au-dessus du niveau de reference.

Comment savoir s'il y a du radon chez vous ?

Le seul moyen de savoir si votre habitation contient du radon est de le mesurer. Pendant l'Action Radon, vous pouvez commander, via le site web https://www.actionradon.be, un détecteur radon pour 20 € (analyse comprise). Une fois reçu, placez ce petit boîtier en plastique au rez-de-chaussée, dans la pièce la plus fréquentée de la maison, pendant trois mois entre octobre et avril (période de chauffage). Après cette période, renvoyez-le pour analyse.

Ensuite : comment interpréter le résultat, comment agir ?

Le taux de concentration en radon se mesure en Becquerel par mètre cube (Bq/m³). En Belgique, il est recommandé d'agir à partir du niveau de référence (300 Bq/m³).

- Si le résultat est inférieur à 300 Bq/m³ : aucune action particulière n'est nécessaire. Une bonne ventilation permet de maintenir une faible concentration de radon.
- S'il dépasse le niveau de référence : des solutions existent. L'AFCN et les experts des Services d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI) peuvent accompagner les propriétaires dans un processus de remédiation.

Participez à l'Action Radon 2026 et mesurez le radon dans votre habitation entre le 1er octobre et le 31 décembre. Mesurer est simple, rapide et peut contribuer à protéger votre santé et celle de votre famille.



La commune de GEER vous emmène au Marché de Noël de



BRUGES

2 marchés, entre saveurs gourmandes et savoir-faire artisanaux, vous feront vivre toute la magie de Noël.

Profitez-en pour visiter la Venise du Nord

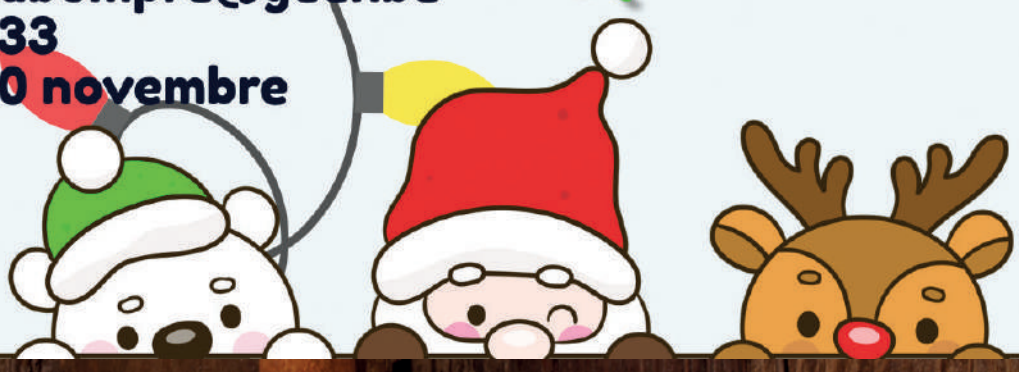
05.12.2026
Départ 8h30
Retour 21h30

Rue Émile Lejeune 1
4250 Geer

25,00€/personne

florence.dabompre@geer.be
019/58.80.33
Avant le 20 novembre

Ho ho ho !





The dansant

Le 15 août dernier, les Altesses remontaient sur scène pour nous offrir une prestation digne de leur succès.
De 16h00 jusque 21h00, nous avons passé un excellent moment que ça soit sur la piste de danse, au bar ou à table. Vous étiez près de 200 à avoir participé à cette édition. Merci pour votre présence et votre enthousiasme qui nous confortent année après année à réitérer ces manifestations !

Merci également aux Altesses pour leur fidèle présence et la partage de leur passion.

Place aux photos de la journée prises, notamment, par M. Bollinne que nous remercions.

Nous vous donnons rendez-vous pour le bal du Bourgmestre les 20 & 21 mars 2027 !







Intradel : un service essentiel pour 1,40 € par semaine



Chaque semaine, des milliers de citoyens sortent leurs conteneurs, cartons, sacs PMC devant leur maison ou se rendent au recyparc. Une fois triés et jetés, les déchets ne disparaissent pas comme par magie. En réalité, c'est précisément à ce moment-là que tout commence.

Derrière chaque conteneur vidé, il y a des équipes, des chauffeurs, des collecteurs, des logisticiens, des techniciens, des employés, des centres de traitement qui tournent en continu, des normes environnementales strictes, des taxes, du carburant, des infrastructures industrielles et des investissements importants.

La collecte en porte à porte porte : bien plus qu'un camion qui passe

Sur le territoire d'Intradel, plus d'un million de citoyens bénéficient chaque jour de ce service public essentiel.
Rien que pour les déchets ménagers résiduels (les conteneurs gris), cela représente **348 000 tonnes collectées** chaque année, soit un conteneur vidé toutes les deux secondes !
Pour les PMC, le travail se poursuit ensuite au contre de tri Sitel, où **6.000 sacs sont triés chaque heure** par **65 travailleurs**.

Le recyparc : un outil au coeur de vos projets

Après des travaux, un grand nettoyage ou un déménagement, le recyparc est un autre réflexe incontournable de notre quotidien. Avec **49 recyparcs** sur notre territoire, plus de **2 millions de visites** sont enregistrées chaque année.
Derrière les barrières, ce sont plus de **200 écoguides** qui vous accueillent, vous conseillent et veillent à la qualité du tri. Grâce à votre tri et au travail logistique de nos équipes (qui gèrent plus de **52 000 enlèvements** de conteneurs par an), près de **95 % des 215 000 tonnes de déchets récoltés** en recyparc **sont recyclées et valorisées**.

TOUT CE QUE VOUS NE VOYEZ PAS, INTRADEL LE FAIT CHAQUE JOUR POUR 1,40€ PAR SEMAINE ET PAR HABITANT*
Le «coût vérité» atteint ainsi en moyenne 73 € par habitant pour toute l'année 2026, soit **1,40 € par semaine**.

1,40 €*

Ce prix comprend :

- L'accès à **49 recyparcs** et un recyparc mobile
- **2.250 bulles à verre**
- De la **collectes en porte-à-porte** ou via **220 points d'apport volontaire**, pour les PMC, papiers-cartons, déchets résiduels et déchets organiques
- Des **infrastructures de tri** et **traitement** (1 centre de tri PMC, 3 biocentres, 2 unités de biométhanisation, 1 unité de valorisation énergétique)
- Des **actions de prévention** et **de communication**
- **350 collaborateurs à votre service**

*Montant indicatif correspondant au coût moyen du service de gestion des déchets, ramené par habitant et par semaine sur l'ensemble du territoire desservi (hors coûts propres à la commune).

Intradel

Maison de Tourisme Terres-de-Meuse

Des fêtes de fin d'année aux saveurs des Terres-de-Meuse

Pour les fêtes, la Maison du Tourisme propose deux packs gourmands à offrir ou à partager, composés de produits variés issus de notre région : 12,50 € ou 30,00.

Chaque pack contient également un challenge à réaliser en famille ou entre amis, en compagnie d'Alistair, l'écureuil mascotte des Terres-de-Meuse. Une façon ludique de (re)découvrir les richesses de notre région depuis chez soi !

Une idée originale pour faire plaisir, soutenir les producteurs locaux et partager un moment convivial pendant les fêtes. Disponibles dès le 1er novembre à la Maison du Tourisme (Quai de Namur 1, Huy) :

- les week-ends de novembre, de 10h à 12h30 et de 13h à 17h ;
- du 1er au 23 décembre, du mercredi au dimanche, aux mêmes horaires.
-

Un peu des Terres-de-Meuse au pied du sapin,
avec une touche de gourmandise et d'aventure.

TERRES DE MEUSE

Plus d'infos : 085 21 29 15 – info@terres-de-meuse.be – www.terres-de-meuse.be







0476-26.11.45
Pierre Pesser
Prest'agri
Prestations agricoles
(Service et main d'oeuvre - Entretien des abords)
Aménagement et entretien des parcs et jardins
Abattage - Élagage - Bois de chauffage
www.facebook.com/prestagri









Digital Trip
support informatique global
pour les hésitants de la technologie
0497 / 17 50 10
digitaltrip.pro







CALENDRIER 2026 • 2027

OCTOBRE

30 : 18h30 - Omalloween - Départ du cortège en haut du Broucks

31 : Halloween par les Filous de Lens-st-Servais

NOVEMBRE

7 : Relais sacré

7 : Souper de l'ESFC de Geer

10 : Soirée « La Bonne époque » - Salle de la Liberté

11 : 11h00 - Armistice - Église de Darion

15 : 10h00 à 18h00 - Salon de la BD - Salle de la Liberté

21 : 9h30 - Distribution des arbres/arbustes - Voirie communale

25 : 19h00 - Conférence Adalia (semaine de l'arbre)
« Le jardin comme solution pour les fortes chaleurs »

27 : Marché de Noël et exposition du Centre de Jour Jean Thewis

28 : Venue de Saint-Nicolas organisée par le comité Dalibaba (Ligney/Darion)

DÉCEMBRE

2 : Spectacle du centre « Le Refuge » - Salle de la Liberté

5 : Excursion marché de Noël de Bruges

6 : Venue de Saint-Nicolas organisée par le comité de St-Nicolas de Omal - Salle de la Liberté

12 : Marché de Noël de l'école communale - Salle de la Liberté

13 : Illuminations de Noël par les Filous de Lens-st-Servais

16 : 19h00 - Soirée d'information isolation/rénovation
Salle de la Liberté

18 : Le voyage magique du Père Noël

19 : Souper tartiflette de Dalibaba

JANVIER

9 : Repas des séniors - Salle de la Liberté

16 : Souper moules de l'ESFC de Geer - Salle de la Liberté

22 - 23 - 24 - 29 - 30 - 31 : Représentations du Colombier Geerois
Salle de la Liberté

Etat civil



NAISSANCES :

TAJ Saja (Lens-St-Servais)
HERCKENS Maryam (Hollogne)
HEYSECOM Télyo (Geer)
AKKAWI Romain (Geer)
MIGNOLET HENRAR Lena (Boëlhe)
DEBATTY Mirko (Geer)
CROQUET Eléa (Darion)

Bienvenue aux mini Geerois.es qui viennent embellir notre commune avec leurs premiers sourires. Toutes nos félicitations aux heureux parents pour cette belle aventure qui commence.

MARIAGES :

DADDI Anthony et ENNADYFY Fatima (Ligney)
CAPRASSE Hervé et DIRICK Géraldine (Darion)
VOLONT Johan et FOLON Sarah (Lens-St-Servais)
CHARLIER Pascal et DAMAS Nathalie (Hollogne)

Félicitations aux jeunes mariés ! Tous nos vœux de bonheur pour cette belle union et le chemin qu'ils s'apprêtent à parcourir ensemble.

DÉCÈS :

COUNE Henri, veuf PIRSON Micheline (Geer)
GEUNS Nicolas (Omal)

Nos pensées les plus sincères accompagnent les familles endeuillées. Que le souvenir de leurs proches disparus leur apporte un peu de réconfort.

